

# Faculté des Sciences de Montpellier

# CONSEIL

Séance du 6 septembre 2022







# MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS (	DU REPRESENTES	
Collège A : Professeurs des Universités (10)	Présent-e	Représenté-e par
Rachel CERDAN	X	
Benoite de SAPORTA		Rachel <b>CERDAN</b>
Guilhem <b>DESBROSSES</b>	X	
Mathilde <b>DUFAY</b>	X	
Thierry <b>GUILLET</b>	X	
Souhila <b>KACI</b>		Constantin VERNICOS
Philippe MÜNCH		Arnaud VIRAZEL
Florence <b>PERRIN</b>	X	
Christian RETORÉ	X	
Arnaud VIRAZEL	X	
Collège B : autres Enseignants Chercheurs et Enseignants (10)	Présent-e	Représenté·e par
Anne-Muriel <b>ARIGON</b>		

Collège B : autre	es Enseignants	Chercheurs
et Enseignants	(10)	

Emilien AZEMA

Sèverine **BERARD** 

Patrick **CANADAS** 

Sonia **CANTEL** 

Nelly **GODEFROY** 

Christine **LEREDDE** 

Stéphanie ROUALDES

Constantin VERNICOS

Coralie WEIGEL

Présent-e	Représenté-e par
X (Départ à 9h30)	Sonia CANTEL
X	
	Mathilde <b>DUFAY</b>
X	
X	
X	
	Thierry <b>GUILLET</b>





Collège C : Usagers (8)	Présent∙e	Représenté-e par
Amal QOBAA	Х	
Sarah Mélina <b>PARENT</b> (suppléante)		
Tiago CAMACHO-HENRIQUES		Amal <b>QOBAA</b>
Dylan <b>LAPE</b> (suppléant)		
Laure NANNINI		Timothée <b>LABAU</b>
Chloé <b>SEGUI</b> (suppléante)		
Lucas DEMEULEMEESTER		
Nathan RAYNAUD (suppléant)		
Morgane PINATEL		
Leïla LANGBOUR (suppléant)		
Julien ROCHE		
Baptiste RODRIGUEZ (suppléant)		
Chaïmâa <b>BELHAOUARI</b>		
Margot BONELLO (suppléante)		
Timothée <b>LABAU</b>	X	
Thomas TESQUIÉ		





#### Collège D: Personnels IATSS (4)

Karine **ENDRES** 

Corinne FERNANDEZ

Nabil **KOUADRI** 

Thierry VINDOLET

Présent-e	Représenté-e par
	Nabil <b>KOUADRI</b>
X	

# Personnalités extérieures (4)

Claire **GATECEL** 

(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Karine WISNIEWSKI

(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH** 

(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)

Éric JALLAS

(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Max **LEVITA** 

(Montpellier Agglomération)

Présent-e	Représenté∙e par
	Karine <b>WISNIEWSKI</b>
X	

#### Personnalités extérieures à titre personnel (3)

Arnault **IOUALALEN** 

Florence LAZARD

Martine **LUMBRERAS** 

Présent∙e	Représenté-e par
	Martine <b>LUMBRERAS</b>
	Christine <b>LEREDDE</b>
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier le 7 février 2022, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice: 40





#### **INVITES PERMANENTS PRESENTS**

# - Vice-Présidente Etudiante

Amal QOBAA

# - Directeurs · trices adjoints · tes

Marc **HERZLICH** (Politique Scientifique Immobilière et Pilotage) Sylvie **HURTREZ-BOUSSES** (Etudes) Frédéric **LEMOIGNO** (Pratiques pédagogiques)

# - Directeurs-trices Département d'enseignement

Benoite **DE SAPORTA** (Mathématiques) Sébastien **CLEMENT** dir adj (Chimie) Marie **FORET** (Physique) Arnaud **VIRAZEL** (EEA)

#### - Directeurs trices Administratifs ves

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur administratif)
Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)
Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Directrice administrative adjointe)

#### - Chefs de service/pôle

Patrick **DIEZ** (Contrôleur de gestion) Chloé **GOFFINET** (Formation) Nabil **KOUADRI** (Logistique) Simon **ROUSSEAU** (Finances)

#### - Secrétaire de séance

Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)





Le mercredi 6 septembre 2022, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 31 août 2022, se sont réunis sous la Présidence de **M. MARIN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet.

M. MARIN ouvre la séance à 9 heures et annonce l'ordre du jour initial :

- 1- Mot du Directeur,
  - 2- Approbation du Relevé de conclusions du Conseil d'UFR du 1er juin 2022,
  - 3- Vote de conventions,
  - 4- Pédagogie Présentation et vote des Modalités de Contrôle des Connaissances FdS, année universitaire 2022-2023,
  - 5- Campagne d'emploi Postes des enseignants du second degré,
  - 6- Relations Internationales Vote de la bourse exceptionnelle, année universitaire 2021-2022,
  - 7- Indemnitaire BIATSS,
  - 8- Questions diverses.
  - **M. MARIN** salue l'auditoire et souhaite une bonne rentrée aux membres de l'assemblée. Il fait part de son souhait de démarrer ce Conseil par une introduction, « Mot du Directeur », pour informer les conseillers des points relatifs à l'actualité, particulièrement dense en cette période.

#### 1 Mot du Directeur

### a- Inscriptions administratives

- **M. MARIN** indique que les inscriptions administratives se déroulent bien. Au mois de juillet plus de 4 000 étudiants étaient déjà inscrits, ce qui correspond à un peu moins de la moitié de l'effectif global. A ce jour, 5 240 étudiants sont inscrits sur les 9 000 attendus.
- **M. MARIN** précise que même si la dématérialisation facilite les inscriptions, les dossiers sont suivis au cas par cas. Il remercie les vacataires (recrutés parmi des étudiants de la Faculté, pour la plupart) qui assurent ce travail et contrôlent les dossiers, ainsi que les services qui les supervisent dans cette mission.

#### b- Pré-rentrée des L1

- **M. MARIN** informe que la pré-rentrée a débuté ce mardi 5 septembre, dans une organisation identique à celle de l'année dernière : l'accueil des étudiants par groupe de 30 est assuré par des enseignants volontaires, les tuteurs font visiter les lieux stratégiques du campus Triolet, et les étudiants peuvent ensuite rencontrer les associations de la FdS qui tiennent des stands au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment 36.
- **M.MARIN** précise que des étudiants de la Faculté ont également été recrutés pour accompagner les néo rentrants, et assurer la visite du Campus Triolet.





# c- Campagne d'emploi des Enseignants Chercheurs 2023

**M. MARIN** indique que des discussions sont en cours entre les départements d'enseignement de la FdS, les Directeurs des Départements Scientifiques et les Laboratoires, concernant les profils de poste qui seront présentés et votés en Conseil exceptionnel d'UFR du mercredi 21 septembre prochain.

# d- Comité de direction du 5 septembre 2022

- **M. MARIN** rappelle que les relevés de conclusions des Codir sont mis à disposition des membres du Bureau.
- **M. MARIN** indique que le 1<sup>er</sup> Comité de Direction de l'année universitaire 2022-2023 s'est réuni ce mardi 5 septembre. Les points abordés concernaient l'ordre du jour de ce Conseil, et le taux d'exécution des finances au sein des Départements.
- **M. MARIN** informe l'auditoire de l'arrivée d'un responsable du pôle Finance et, à ce titre, il présente **M. ROUSSEAU**, en charge, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, des finances de la composante et de ses départements d'enseignement.

# 2 Approbation du Relevé de conclusions du Conseil d'UFR du 1er juin 2022

Avant de procéder au vote du relevé de conclusions du Conseil d'UFR du 1<sup>er</sup> juin 2022, **M. MARIN** demande à l'assemblée si la nature des débats retranscrits lui semble suffisamment claire, et si elle a des précisions, ou des corrections, à apporter.

**Mme ROUALDES** regrette de ne pas avoir été présentée, au titre de ses nouvelles missions de conseillère, lors de ce précédent conseil. Elle précise qu'elle succède à **M. LEMOIGNO** suite à la démission de celui-ci dans le cadre de sa nomination en qualité de Directeur Adjoint de la Faculté, le 17 mai dernier.

M. MARIN lui prie de bien vouloir l'excuser de cet oubli.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. MARIN** suggère à l'assemblée de procéder au vote de ce relevé de conclusions du Conseil d'UFR du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil d'UFR du 1er juin 2022.

#### **RESULTAT DU VOTE**

Membres en exercice: 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis <u>UNANIME</u> au relevé de conclusions du Conseil d'UFR du 1er juin 2022.







M. MARIN remercie l'assemblée pour ce vote unanime et propose de passer au point suivant.

#### 3 Vote de conventions

p.3

- **M. MARIN** informe que le conseil doit se prononcer sur 2 conventions de mise à disposition de locaux pour Biocampus :
- La première concerne la période du 31 août au 07 septembre 2022, au cours de laquelle une « Formation Chirurgie expérimentale Biocampus » s'est tenue dans différents locaux de la FdS. Le montant de cette location s'élève à 1 524.00 € TTC.
- La deuxième concerne la période du 12 au14 octobre 2022, pendant laquelle se déroulera, dans la salle TD info du bâtiment 25, un « Atelier technique : Analyse d'images 3-D ». Cette location s'élève à 954.00 € TTC.
- M. MARIN propose à l'assemblée de se prononcer, sur les 2 conventions, en même temps.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les 2 conventions de mise à disposition de locaux à Biocampus.

#### RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 40

Membres présents et représentés : 28 Membre n'ayant pas pris part au vote : 0 Suffrages valablement exprimés : 28

Le Conseil donne un avis **UNANIME** à la convention sus citée.

- M. MARIN remercie l'assemblée pour ce vote unanime et propose de passer au point suivant.
- 4 Pédagogie Présentation et vote des Modalités de Contrôle des Connaissances FdS, année universitaire 2022-2023
- **M. MARIN** rappelle que la Faculté compte 2 136 UE et 317 parcours. Il ajoute que les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) concernent les Unités d'enseignement, mais également les Règles d'Obtention du Diplôme (ROD). Le Conseil va devoir se prononcer sur les MCC des UE, et les ROD, avec la possibilité d'un vote de « rattrapage » lors de la prochaine séance extraordinaire du 21 septembre 2022
- M. MARIN remercie Mme HURTREZ et ses équipes, Mme GOFFINET et son service, ainsi que M. GUITTON qui travaille sur l'application des MCC de la Faculté.
- M. MARIN cède la parole à Mme HURTREZ.

Mme HURTREZ explique qu'en plus de la complexité des règles, certaines formations ont dû être révisées afin de respecter le code de l'Education et l'arrêté Licence. Mme GODEFROY et M. BOUDET se sont rapprochés des responsables de formation afin de régler l'ensemble



Pour : 28

Contre : <u>0</u> Abstention : <u>0</u>



des problèmes rencontrés. Les UE ne présentant pas de problème particulier n'ont, elles, pas été modifiées.

**Mme HURTREZ** précise que les UE des masters IDIL et des CPES sont en cours de codage : les MCC associées ne pourront donc pas être présentées pendant cette séance, mais elles seront soumises au vote de l'assemblée lors du Conseil extraordinaire du 21 septembre 2022, avec les quelques UE posant encore des soucis.



- **M. MARIN** rappelle que les Modalités de Contrôle des Connaissances doivent être validées par le Conseil d'UFR, un mois après la rentrée. Il indique que la FdS a été très vigilante sur le contrôle des MCC et informe que les représentants étudiants, lors de la dernière séance de la CFVU, ont été, eux aussi, très vigilants sur les MCC des autres composantes.
- **M. MARIN** précise que l'application MCC est vouée à être développée et que la Faculté des Sciences milite pour que certaines règles y soient ajoutées.

**Mme HURTREZ** rappelle ce à quoi le code de l'Education et l'arrêté Licence obligent, à savoir notamment l'accès à la seconde chance pour toutes les UE, et pas de note supérieure à 50% pour les CCI.

**M. GUILLET** s'interroge sur la mise en place de la 2de chance pour les UE de stage et les projets tutorés.

Mme HURTREZ explique avoir contacté un pool de personnes concernées afin de procéder aux corrections nécessaires. Sans réponse de leur part, elle propose d'indiquer pour les UE réalisées en présentiel « 1 Ecrit » et pour les UE de projet et de stage « 1 Oral ».

Pour **Mme QOBAA** il n'est pas normal que des enseignants ne daignent pas compléter les MCC des UE dont ils sont responsables. Par ailleurs, elle trouve dommageable que les UE de L1 passent en CCI.

**Mme HURTREZ** explique ne pas être allée au bout du diagnostic, mais elle constate que parmi les UE non renseignées, certaines n'ouvriront pas, ou peuvent avoir un double codage. Elle ajoute que, parmi les enseignants concernés, certains peuvent être en arrêt maladie, à la retraite, ou avoir changé, sans que la scolarité n'en ait été informée.

**Mme HURTREZ** comprend la remarque de **Mme QABAA** concernant les CCI. Elle ajoute que le CC est fortement conseillé en Licence. Même si elle soutient le CCI, la Direction ne peut pas l'imposer, et, de ce fait, il ne s'agit que d'une proposition.

**M. MARIN** précise que la Direction discute avec les responsables de formation pour que les MCC soient renseignées au plus près et au mieux. Il fait part de problèmes rencontrés avec des étudiants l'an dernier à cause de MCC non, ou mal, renseignées. Il souhaite que cela ne se reproduise plus.

**Mme LEREDDE** constate que la plupart des enseignants sont dévoués et de bonne volonté « il est important de ne pas se focaliser sur un faible nombre d'entre eux ! ». Elle confirme que toutes les UE ne peuvent pas passer en CCI, et donne en exemple certaines de ces UE.

**Mme ROUALDES** note que dans les ROD, selon les formations, le nom du responsable correspond au responsable de mention, ou de parcours.

**Mme GOFFINET** lui répond qu'il n'y a pas d'urgence concernant cette colonne, car elle n'a que peu d'importance ; il est toujours possible de la modifier, contrairement aux ROD qu'il faut valider au plus vite.



**Mme HURTREZ** confirme que les ROD seront validés avec les MCC, par UE, et qu'il est tout à fait possible d'envoyer le tableau sans que la colonne relative aux responsables soit renseignée.

**M. MARIN** informe avoir reçu, la veille de la séance, des modifications pour les ROD des masters Mécanique et MEEF. Il demande aux Conseillers de bien vouloir faire confiance à **Mme HURTREZ** et à son équipe, qui procèderont à ces modifications mineures, et de bien vouloir se prononcer sur le document présenté ce jour.

**Mme QOBAA** alerte sur la notion de « à déterminer » présente dans le tableau, et précise qu'elle doit être complétée avant que le document ne soit soumis au vote de la CFVU.

**Mme HURTREZ** indique que l'information est souvent présente dans le contenu, mais qu'elle n'a pas eu le temps de la compléter. Elle va faire le nécessaire.

**M. MARIN** constate que les représentants des étudiants de la Faculté sont bienveillants et attentifs aux MCC. Il fait part de leurs remarques en CFVU lors de la présentation des MCC de l'UFR Pharmacie. Il précise que la FdS a fait le nécessaire pour proposer des MCC qui soient les plus claires possibles.

Mme QOBAA remercie la Faculté des Sciences qui présente, en effet, des MCC très claires.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. MARIN** propose à l'assemblée de passer au vote des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Règles d'Obtention du Diplôme – année 2022-2023 – sous réserve de modifications mineures.

Mme **HURTREZ** précise qu'elle présentera, lors du Conseil du 21 septembre 2023, une version « propre » de ces MCC.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les Modalités de Contrôle des Connaissances de l'année universitaire 2022-2023, sous réserve de modifications mineures.

#### RESULTAT DU VOTE

p.5

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis <u>UNANIME</u> aux Modalités de Contrôle des Connaissances - année universitaire 2022-2023 - sous réserve de modifications mineures.

**M. MARIN** remercie l'assemblée de sa confiance et de ce vote unanime, puis propose de passer au point suivant.

#### 5 Campagne d'emploi - Postes des enseignants du second degré



RdC Conseil de la Faculté des Sciences Année universitaire 2022-2023 6 septembre 2022

- **M. MARIN** indique que, dans le cadre de la mise en place des formations CPES, dispensées en accord avec le lycée Joffre, le Ministère s'était engagé à ouvrir un poste d'ATE et un autre de PRAG en 2023 ; en effet 2 enseignants, un informaticien et un biologiste, vont intervenir dans ces formations.
- **M. MARIN** explique que la FDS va déposer une demande spécifique de 2 postes de PRAG pour la rentrée 2023, parce que le Ministre s'était engagé à le faire, en élaborant un montage/échange avec l'établissement sur un poste PRAG 2024. Il ajoute que les fiches de poste ont servi au recrutement des 2 ATE qui sont déjà en poste au sein des 2 départements d'enseignement concernés.

Concernant les postes de PRAG, **M. MARIN** indique qu'ils interviendront dans les formations CPES mais aussi dans d'autres formations de la FdS.

**M. MARIN** présente les fiches de poste et précise à l'assemblée qu'elle peut les consulter sur le Moodle dédié au Conseil de la FdS.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les fiches de poste :

- PRAG CPES INFO (Département Informatique),
- PRAG CPES SVT (Départements de Biologie-Mécanismes du Vivant et Biologie-Ecologie).

#### RESULTAT DU VOTE

p.6

Membres en exercice: 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis <u>FAVORABLE</u> aux profils des postes PRAG CPES INFO et PRAG CPES SVT.

- M. MARIN remercie le Conseil pour ce vote favorable et la confiance portée.
- 6 Relations Internationales Vote de la bourse exceptionnelle, année universitaire 2021-2022
- M. MARIN rappelle que la Faculté des Sciences attribue, depuis 2013, une bourse exceptionnelle au mérite, aux étudiants partis en mobilité d'étude ou de stage en, ou hors, Europe. Les budgets ont varié en fonction des années, mais pour l'année 2021-2022, la FdS a fait un effort et elle propose un montant de 7 500€ qui sera partagé, à part égale, entre 30 étudiants.
- M. MARIN présente en détail la Bourse exceptionnelle à la mobilité 2021-2022 (annexe 1) avant d'ouvrir le débat.

En l'absence de remarques de la part de l'auditoire, **M. MARIN** propose de passer au vote de cette bourse.



Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation qui s'en est suivie, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la bourse exceptionnelle à la mobilité 2021-2022, dont le montant total de 7 500 € est attribué, à part égale, à 30 étudiants de la FdS.

#### RESULTAT DU VOTE



Membres en exercice: 40

Membres présents et représentés : 27

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 27

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la bourse exceptionnelle à la mobilité 2021-2022.

M. MARIN remercie l'assemblée et propose de passer au point suivant.

#### 7 Indemnitaire BIATSS

- M. MARIN rappelle que M. VINDOLET l'avait interrogé concernant l'indemnitaire accordé aux agents BIATS de la FdS.
- M. GUEVELLOU confirme et indique qu'il va répondre à une sollicitation qui avait été déjà abordée en Conseil du 6 octobre 2021.
- **M. GUEVELLOU** informe que le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a pour objet de rationaliser et de simplifier le paysage indemnitaire. Les modalités de mise en œuvre de ce régime indemnitaire sont définies dans la circulaire du 5 décembre 2014.
- **M. GUEVELLOU** précise que le RIFSEEP est composé de deux parties ; l'une liée aux fonctions et à l'expertise : l'indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE), l'autre liée à l'engagement professionnel : il s'agit du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).
- **M. GUEVELLOU** ajoute que le dispositif attribué en juin par l'Etablissement est un dispositif exceptionnel, et qui intervient en complément de la prime attribuée à tous les agents chaque année, au mois de décembre.
- **M. GUEVELLOU** explique que chaque année des actions sont validées et communiquées par l'UM; charge à la composante de déposer, dans le cadre de ces actions, une liste d'agents concernés, qui sera par la suite validée par l'Etablissement.
- **M. GUEVELLOU** insiste, cette attribution se fait en totale transparence puisque les chefs de service et les directeurs de département sont consultés en amont.
- **M. DIEZ** indique représenter **M. VINDOLET**, absent ce jour, et rappelle que sa question portait principalement sur la répartition de cet indemnitaire entre les services centraux FdS et les départements d'enseignement, ces 3 dernières années.
- **M. GUEVELLOU** précise qu'en tenant compte des actions communiquées annuellement par l'UM, la répartition sur les 3 dernières années a ainsi été établie :





- juin 2020, 16 personnels des services centraux et 12 des départements ont perçu cette prime,
- juin 2021, 15 personnels des services centraux et 0 des départements ont perçu cette prime,
- juin 2022, 14 personnels des services centraux et 9 des départements ont perçu cette prime.
- **M. GUEVELLOU** insiste, tous les directeurs de départements sont sollicités pour l'attribution de cette prime exceptionnelle. Pour lui, il n'y a aucune zone d'ombre.

p.8

- M. DIEZ remercie M. GUEVELLOU pour ces informations, il ajoute que « les choses ont été clairement dites! ».
- **M. MARIN** rappelle qu'il existe un cadrage Etablissement que la composante est tenue de respecter. Il confirme qu'avant de transmettre la liste de proposition des agents qui pourraient bénéficier de cet indemnitaire, les chefs de service et les directeurs de département sont consultés, tout comme ils le sont pour la prime de décembre.
- **M. DIEZ** répète pour les enseignants chercheurs présents dans la salle, et qui ne sont pas informés de ces dispositifs indemnitaires, que contrairement à la prime de juin qui est attribuée à titre exceptionnel, celle de décembre concerne l'intégralité des agents BIATS.
- M. MARIN remercie M. GUEVELLOU et M. DIEZ pour ces précisions et propose de passer aux questions diverses.

#### 8 Questions diverses

**M. MARIN** note que l'auditoire n'avait aucune remarque ni question. Il souhaite toutefois préciser que la FdS reste vigilante concernant la situation sanitaire car il semblerait qu'il y ait un nouveau départ de Covid.

**Mme HURTREZ** conseille d'aérer un maximum les salles et les bureaux, quel que soit le temps, et préconise de porter le masque lors de réunion ou dans les lieux clos non aérés.

Avant de clôturer la séance, **M. MARIN** remercie l'assemblée pour sa présence et les débats de ce jour.

- M. MARIN rappelle que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences se tiendra le mercredi 21 septembre 2022, à 8h45, en Salle des Actes du bâtiment 7.
- M. MARIN clôt la séance à 11 heures 05.

Le Président de séance

La secrétaire de séance

Sandra Gaucerand

Jean-Michel Marin

